

DATE DE PUBLICATION : 4 février 2014

M. Christian NOYER, gouverneur,

Vu le *Code monétaire et financier* notamment ses articles L142-8, L612-15 et R142-20,

DÉCIDE

Délégation permanente est donnée à M. Édouard FERNANDEZ-BOLLO, secrétaire général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, pour signer tous actes de nomination aux emplois des services de l'Autorité, à l'exception des postes de premier secrétaire général adjoint, de secrétaire général adjoint et de directeur de service.

Fait à Paris, le 3 février 2014

Christian NOYER